

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 mars 2013

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mardi 12 février 2013 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 6 février 2013.

Absents excusés et représentés : Corinne BLAISE, Sandrine BILLOTTET, Mireille KAMMERLOCHER et Philippe PLOYER ayant donné respectivement pouvoir à Yvan GUIGNOT, Laurent GARCIA, Danièle TARTRAT et Mireille CARQUIGNY.

Absents ni excusés ni représentés : Pascale ROUX et Eudes POULNOT.

Secrétaire de séance : Martyal MASTRORILLO.

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 20 février 2013 est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE SECURITE RD 39 :

Des estimations ont été établies par l'adjoint technique du Syndicat de Voirie, relatives aux travaux d'aménagement de la sécurité le long de la voie départementale 39 au niveau route de VELET. La solution choisie est celle qui prévoit des espaces de stationnement répartis en deux endroits et un passage surélevé à l'entrée de l'agglomération au niveau de la rue des Bergeries.

Ces travaux d'un montant total de 46 834.60€ peuvent bénéficier de subventions

- au titre des amendes de police (Etat) : en effet, une partie du produit des amendes de police doit être utilisée par les communes pour sécuriser les réseaux routiers à l'intérieur du périmètre de l'agglomération
- en ce qui concerne les bordures de trottoirs remplacées (Conseil Général)
- au titre du Fonds de Compensation de la TVA (Etat : deux ans après les travaux)

Le Conseil municipal par douze voix pour et une abstention approuve les projets présentés, charge le Syndicat de Voirie de l'exécution des travaux, mandate le Maire pour transférer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat de Voirie et solliciter les subventions auprès des différents organismes concernés.

AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE :

Des devis avaient été demandés courant 2012 pour la réfection totale de la cour d'école. C'est l'entreprise la moins-disante qui est retenue pour effectuer ces travaux d'un montant total de 26 933.92 €. Un dossier a été constitué en juillet dernier et une subvention au titre de la réserve parlementaire pour « travaux divers d'intérêt local », d'un montant de 11 260 € a été accordée afin de réaliser ce programme sur 2013.

RESTRICTION DE CIRCULATION EN BORD DE SAONE :

A la demande de Voies Navigables de France, un arrêté municipal sera pris pour réglementer la circulation à partir de l'extrémité du chemin de halage jusqu'à la jonction avec le chemin d'exploitation n°1 de l' A.F.R de VELET, en raison des travaux de reconstruction du barrage d'APREMONT nécessitant des trafics d'engins lourds de chantier. Ces travaux sont programmés du 2 avril 2013 jusqu'au 31 octobre 2014.

Le Maire, Yvan GUIGNOT